Durée de la formation : **5 jours**
35 heures en présentiel
9h-12h | 13h-17h/jour

Lieux de formation : **Espace Eco Efficacité**
Effectif : **12 participants maximum**
Mode financement : plan de formation
Tarif : 995 € HT / 1194 € TTC

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS A L'AMIANTE pour les personnels d'ENCADREMENT TECHNIQUE en sous-section 4

Objectifs

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Etre capable de définir des procédures adaptées aux interventions sur les matériaux contenant de l'amiante
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source
- Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS, et de le faire appliquer

Publics

Tous les professionnels de la maintenance et de la rénovation et tous les travailleurs qui ont des fonctions d'encadrement technique et qui sont exposés à la poussière contenant de l'amiante au sein de leur activité professionnelle : Électriciens, Techniciens télécoms, Diagnostiqueurs Immobiliers, Plombiers-Chauffagistes, maçons, Couvreurs etc....

Pré-requis

Fournir à l'organisme de formation un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur, délivré par le médecin du travail de l'entreprise. Ce document prend en compte les spécificités relatives au port des appareils de protection respiratoire

Modalités et moyens pédagogiques

- Exposé, diaporama, Etudes de cas
- Échanges d'expérience
- Remise d'un fascicule support de travail et de ressources réglementaires.
- Plateforme pédagogique dédiée (SAS de sécurité, zone de confinement)

Validation

- Attestation de présence, signature des feuilles d'émargement.
- Évaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires.
- Enseignement théorique : validation par QCM Enseignement pratique (note obtenue sur plateforme pédagogique ou appréciation formateur) Avis du formateur en vue de l'élaboration, par l'organisme de formation, de l'attestation de compétence prévue par l'arrêté du 23 février 2012. (si défavorable, indiquer les lacunes pouvant être levées ou les motifs de refus). NB : la validation des objectifs de l'ensemble du stage est FAVORABLE lorsque les résultats des validations des enseignements théoriques et pratiques sont favorables. Un avis défavorable pour une des évaluations entraine OBLIGATOIREMENT un avis défavorable..
- Evaluation théorique de 20 minutes par un QCM Note minimale de 10/20 pour valider la partie théorique Evaluation pratique par des exercices sur plateforme dédiée Document délivré : attestation de compétence, nécessaire pour intervenir sur des opérations susceptibles de libérer des fibres d'amiante, tel que définie par l'article R4412-144 du code du travail

Certification enregistrée au Répertoire spécifique - RS6418
Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION date d'enregistrement 19/10/2023 SF-F1023-6ème éd-dec2024

ECO EFFICACITÉ FORMATION
01 30 53 37 69 / 06 12 88 42 80
ecoefficaciteformations@gmail.com
formations-rge.info

PROGRAMME

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS A L'AMIANTE pour les personnels d'ENCADREMENT TECHNIQUE en sous-section 4

THEORIQUE :

- Les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- La réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux
- Les exigences du code de la santé publique liées à l'exposition à l'amiante de la population
- Les documents exigibles lors de toute intervention sur des immeubles bâtis (rapports de repérages exhaustifs, diagnostics réalisés suivant les exigences de la norme NF X 46-020 « Repérage amiante –Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis – Mission et méthodologie »)
- Les exigences réglementaires relatives à l'élimination des déchets amiantés
- Les obligations des armateurs de navires français concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux- plafonds contenant de l'amiante : Connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur ces navires ; Etre capable d'effectuer l'analyse critique de ces documents et de les utiliser pour évaluer les risques
- Les régions comportant des terrains amiantifères
- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Les modalités d'identification des matériaux susceptibles de cosntenir de l'amiante
- Les produits ou procédés de substitution à l'amiante
- Les obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes
- Les dispositions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques, santé et sécurité vis-à-vis des travailleurs

MISES EN SITUATION SUR PLATEFORME PEDAGOGIQUE :

- Evaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération
- Etablissement des notices de postes, choix des méthodes de travail, définition des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement, la traçabilité des opérations
- Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle de l'empoussièrement, le suivi des expositions et les procédures de décontamination du personnel et des équipements
- Analyse critique d'un repérage de l'amiante pour évaluer les risques
- Choisir, utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection collective adaptés Etablissement des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements et de les faire appliquer
- Choisir, utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés, établir des consignes relatives aux conditions d'utilisation

ECO EFFICACITÉ FORMATION
01 30 53 37 69 / 06 12 88 42 80
ecoefficaciteformations@gmail.com
formations-rge.info